



CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ POUR L'AVENIR

Définition des critères de sélection

Les membres du jury du CIPA utilisent un système de pointage pour l'évaluation des dossiers de candidature. Les points sont alloués en fonction de plusieurs critères. Les définitions suivantes vous informent de ce qui est évalué dans le cadre de chaque critère de sélection.

La hausse des ventes ou des revenus

Les hausses de revenus mesurables d'une entreprise, comparées aux mêmes périodes mesurées antérieurement et clairement attribuables en tout ou en partie à la solution.

L'économie de temps et de coût et l'amélioration du rendement

Appliqué aux unités commerciales ou aux processus, il s'agit de la mesure classique de la productivité : production par unité de ressource employée.

L'augmentation de l'efficacité organisationnelle

La capacité d'un organisme de mener à bien sa mission ou son mandat, incluant, mais sans s'y limiter : la capacité de vaincre la concurrence, le potentiel d'expansion du secteur d'activité, des marchés ou des responsabilités, le degré d'intégration ou la cohésion et l'habileté à s'adapter aux changements dans le cadre du milieu commercial.

Les bénéfices de collaboration

La portée de la collaboration vue comme une force positive dans la réussite du projet, qui y a collaboré et de quelle façon, l'impact de la collaboration sur les résultats du projet.

L'amélioration du service à la clientèle

Le degré mesuré de satisfaction de la clientèle, s'adressant tant aux clients internes qu'externes, incluant la qualité et l'opportunité des biens ou des services fournis, l'expérience en matière de services ainsi que la comparaison avec les périodes antérieures.

L'innovation et l'unicité dans le domaine

Une preuve vérifiable montrant qu'au moment de l'implantation de la solution, cette dernière a introduit une façon nouvelle et efficace d'appliquer les technologies de l'information dans le but d'obtenir une meilleure productivité, un avantage concurrentiel ou des bénéfices aux parties intéressées.

Les avancées qui bénéficient aux parties intéressées et à la société et à l'économie canadienne

Des façons mesurables et vérifiables dont la solution a été utilisée, adaptée ou ayant servi d'inspiration, dans le but de fournir des biens ou des services de façon plus efficace et plus efficiente à une importante population identifiable.

Pondération par catégorie

Des prix CIPA sont accordés pour chacune des cinq catégories. À l'intérieur de chaque catégorie, un type de prix est attribué aux entreprises à but lucratif et un autre type de prix, aux organismes sans but lucratif. Les deux types d'organismes compétitionnent séparément.

Votre candidature est jugée en fonction de certains critères, peu importe la catégorie choisie.

Les critères sont appliqués différemment en fonction de la catégorie : les dossiers de candidature recevront un certain nombre de points pour chaque critère. Le nombre maximal de points par critère varie en fonction des catégories.

Assurez-vous que votre dossier de candidature contient l'information pertinente recherchée par le jury en fonction de la catégorie sélectionnée. La sélection de la catégorie peut être guidée par les correspondances entre les caractéristiques de votre projet et les critères de sélection.

Les descriptions suivantes vous montrent ce qui est particulièrement recherché par le jury, la pondération par catégorie d'attribution des points aux dossiers de candidature.



CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ POUR L'AVENIR

Efficacité et amélioration opérationnelle

Organismes à but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	20
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	25
- Bénéfices de collaboration	10
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	15
- Amélioration du service à la clientèle	10
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	10
TOTAL	100 %

Organismes sans but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	S/O
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	30
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	20
- Bénéfices de collaboration	15
- Amélioration du service à la clientèle	15
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	10
TOTAL	100 %

Perspective client

Organismes à but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	20
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	15
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	10
- Bénéfices de collaboration	10
- Amélioration du service à la clientèle	25
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	10
TOTAL	100 %

Organismes sans but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	S/O
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	15
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	15
- Bénéfices de collaboration	15
- Amélioration du service à la clientèle	30
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	15
TOTAL	100 %



CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ POUR L'AVENIR

Transformation organisationnelle

Organismes à but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	20
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	15
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	25
- Bénéfices de collaboration	10
- Amélioration du service à la clientèle	10
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	10
TOTAL	100 %

Organismes sans but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	S/O
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	20
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	30
- Bénéfices de collaboration	10
- Amélioration du service à la clientèle	15
- Innovation et unicité dans le domaine	10
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	15
TOTAL	100 %

Innovation

Organismes à but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	10
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	5
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	10
- Bénéfices de collaboration	10
- Amélioration du service à la clientèle	10
- Innovation et unicité dans le domaine	50
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	5
TOTAL	100 %

Organismes sans but lucratif

CRITÈRES

	PONDÉRATION
- Hausse des ventes ou des revenus	S/O
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement	10
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle	10
- Bénéfices de collaboration	10
- Amélioration du service à la clientèle	10
- Innovation et unicité dans le domaine	50
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées, à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)	10
TOTAL	100 %



CONCOURS DE L'INFORMATIQUE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ POUR L'AVENIR

Collaboration

Organismes à but lucratif

CRITÈRES

- Hausse des ventes ou des revenus
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle
- Bénéfices de collaboration
- Amélioration du service à la clientèle
- Innovation et unicité dans le domaine
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées,
à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)

PONDÉRATION

20
10
15
25
15
10
5

TOTAL

100 %

Organismes sans but lucratif

CRITÈRES

- Hausse des ventes ou des revenus
- Économie de temps et de coût et amélioration du rendement
- Augmentation de l'efficacité organisationnelle
- Bénéfices de collaboration
- Amélioration du service à la clientèle
- Innovation et unicité dans le domaine
- Avancées qui bénéficient aux parties intéressées,
à la société et à l'économie canadienne (emploi, qualité de vie, exportation)

PONDÉRATION

S/O
20
15
25
20
10
10

TOTAL

100 %